

DEPARTEMENT des YVELINES
COMPTE RENDU DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS.

Séance 2019.4 du 26 SEPTEMBRE 2019

Date de la convocation : 17.06.2019
Date d'affichage : 18.06.2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 20H30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard GUEGUEN, Maire.

Présents : Mesdames : C COLIN, J. FLAMENT, B GUIBERT, D TACYNIAK
Messieurs : F. GOUBY O HANEL
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : P. HUMEAU qui donne pouvoir à B. GUEGUEN

Absents : E. ROSAY, P. MERHAND

A été élue secrétaire : B. GUIBERT

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2019.4.1 : DECISIONS BUDGETAIRES

D 2019.4.1.1 : Budget communal : Crédits nouveaux :

INVESTISSEMENT :

D 165 : Restitution caution locataire Jeanselme	750.00 €
D 21316 : clôture cimetière	3 700.00 €
D 2152 : barrières de sécurité entrée de l'école	2 700.00 €
D 21578 : matériel services techniques	700.00 €
D 21318 : autres bâtiments publics	1 610.00 €
TOTAL Dépenses	9 460.00 €
R 1383 : subvention PLU du CD78	9 460.00 €
TOTAL Recettes	9 460.00 €

FONCTIONNEMENT :

R 73224 : TAXE ADDITIONNELLE DROITS DE MUTATION	48 182.83€
TOTAL Recettes	48 182.83€
D 60613 : chauffage	4 000.00€
D 6456 : fonds de compensation supplément familial de traitement	300.00€
D 65888 : aides sociales	400.00€
TOTAL Dépenses	4 700.00 €

Transfert des activités de la commission culture (concerts, expos, sorties) vers l'Association St Lambert en Fête : transfert de 3000€ du compte 6232 au 6574 (subvention complémentaire).

D 2019.4.1.2 : Budget assainissement : Rattrapage de reprises de subventions sur exercices antérieurs 2015 à 2018

A la demande de la Trésorerie et afin de régulariser les écritures des reprises de subventions sur exercices antérieurs, il convient de d'effectuer une opération budgétaire en débit au compte 1391 (chap 040) et crédit au 777 (chap 042).

D 611 : Sous-traitance générale	-11 000.00 €
D 61523 : Réseaux	- 3 294.82 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	- 14 294.82 €
R 021 : Virement section exploitation	14 294.82 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	14 294.82 €
D 023 : virement à section investis.	14 294.82 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	14 294.82 €
D 13911 : État et établissements nationaux	5 710.25 €
D 13912 : Régions	1 601.00 €
D 13913 : Départements	5 324.57 €
D 13916 : Autres EPL	1 659.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section	14 294.82 €
R 777 : Quote-part des subv. d'inv	14 294.82 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section	14 294.82 €

Approuvée à l'unanimité

DELIBERATION 2019.4.2 : Approbation de la convention constitutive du groupement de levers topographiques et d'investigations complémentaires

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Saint Lambert des Bois d'adhérer à un groupement de commandes de levers topographiques et d'investigations complémentaires,

Considérant que le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif), le Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY78) entendent assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents, Le Conseil délibère et décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Approuve la convention constitutive du groupement de commandes de levers topographiques et d'investigations complémentaires ;

ARTICLE 2 : Autorise le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Il est à noter qu'en raison de son adhésion au Syndicat, la commune est exonérée de tout frais.

PORTER A CONNAISSANCE :

Mise à disposition des rapports annuels 2018 :

- sur la qualité de l'eau (SIRYAE)
- sur le service public assainissement (SIAHVY)

DECISIONS DU MAIRE

- DDM 2019.04 : Renonciation à l'exercice du Droit de Prémption Urbain pour la propriété DELAIGUE 3 rue des jardins pour 618 000€.
- DDM 2019.05 : Signature de la convention pour l'enseignement de l'anglais à l'école
- DDM 2019.06 : reconduction contrat Yvelines Restauration pour l'année scolaire 2019.2020
- DDM 2019.07 : Renonciation à l'exercice du Droit de Prémption Urbain pour la propriété PEIGNEN 24 rue des jardins pour 540 000€.
- DDM 2019.08 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école : L. BELEDIN architecte pour 27 387€ HT.
- DDM 2019.09 : convention de jouissance de terrains communaux avec l'EARL LE METAYER

QUESTIONS DIVERSES

- J. FLAMENT : adresse ses remerciements et félicitations à l'Association St Lambert en Fête pour l'organisation et la pleine réussite de la fête du village le samedi 21 septembre 2019
- F. GOUBY : précise la participation de 24 enfants au WE Ado les 28 et 29 septembre 2019
- C. COLIN : annonce un concert -organisé dans le cadre de l'Association St Lambert en Fête- à l'église de Saint-Lambert le dimanche 8 décembre 2019 à 17 h au profit de l'association « Aime la Vie »
- B. GUIBERT : annonce une sortie culturelle -organisée dans le cadre de l'Association St Lambert en Fête- à Paris le jeudi 28 novembre 2019.

- Le prochain Conseil Municipal est prévu le 17 octobre 2019 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

Le Maire,
B. GUEGUEN